

Voici ce que disent [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans ***Cinquante mois d'occupation allemande*** (Volume 2 : 1916) du

MARDI 7 NOVEMBRE 1916

Voici un des derniers traits de la « *furor* » germano-flamingante

il est défendu d'expédier en Flandres des livres de langue française. Si un professeur de cette région a besoin d'un ouvrage classique français, il doit demander à la « *Kommandantur* » l'autorisation de se le faire envoyer de Bruxelles. La « *Kommandantur* » juge s'il y a nécessité. Mais il ne peut, sous aucun prétexte, en commander plusieurs exemplaires pour ses élèves. Ceux-ci doivent se servir exclusivement de méthodes flamandes — même pour apprendre le français !